

LA CLISSE

PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

Identification des éléments de patrimoine bâti (article L 123.1.5.III.2° du C.U. 2015)

DOSSIER D'APPROBATION

Conseil Municipal du 22 mai 2018

*Vu pour être annexé à la délibération du 22 mai 2018,
le Maire,*

Le bâti ancien, traditionnel de la commune est caractérisé par :

- Une architecture de pierre typée et représentative de la culture locale
- La présence d'une église protégée (Monument Historique) qui constitue un point d'appel et de référence important dans le paysage
- Des murs bahuts le long des voies (notamment RD 728) qui viennent structurer l'espace et qu'il convient de maintenir
- Quelques éléments de petit patrimoine qui ponctuent les espaces publics et participent à la qualité du paysage urbain







